

Questions et réponses

1	Question	En réponse au critère obligatoire de la tâche n° 2, il est indiqué que vous avez besoin d'une ou de plusieurs ressources ayant une scolarité formelle et au moins une année d'expérience en matière de <u>diligence raisonnable</u> . Étant donné que la tâche n° 2 concerne les vérifications financières sur place des réclamations financières, la Couronne peut-elle confirmer que l'exigence ne devrait pas être formulée ainsi : « Expérience : DOIT avoir au moins une (1) année d'expérience en matière de <u>vérifications financières sur place des réclamations financières</u> acquise au cours des cinq (5) dernières années »?
1	Réponse	Effectivement, on devrait plutôt lire « expérience en matière de <u>vérifications financières sur place des réclamations financières</u> acquise ».
2	Question	Dans la grille d'évaluation, au critère obligatoire O4, il est indiqué ceci : « Le personnel proposé et <u>l'allocation de jour par personne ont du sens pour la tâche</u> et fournissent un excellent ressourcement pour la tâche ». La Couronne s'attend-elle à ce que les entreprises soumissionnaires proposent un nombre de jours par ressource (jours-personnes) pour chaque tâche individuelle? Si oui, la Couronne peut-elle fournir la portée des travaux (c.-à-d. le nombre de réclamations et de montants à vérifier) pour que les entreprises soumissionnaires puissent fournir ces renseignements?
2	Réponse	Nous avons décidé de retirer ce critère obligatoire. Les fournisseurs n'ont pas à répondre à ce critère obligatoire. Le critère obligatoire O4 ne sera pas pris en compte lors de l'évaluation des soumissions.
3	Question	Pour toutes les tâches, O3 énonce qu'au moins trois résumés de projets réalisés par l'équipe du soumissionnaire doivent être fournis, et que différents membres de l'équipe peuvent présenter des résumés de projets distincts. La Couronne peut-elle préciser si les soumissionnaires doivent fournir trois résumés de projets pour chacun des membres de l'équipe proposée, ou si les soumissionnaires doivent fournir au moins un projet par membre de l'équipe et un minimum de trois projets pour l'ensemble de l'équipe pour se conformer à O3?
3	Réponse	Nous avons besoin d'un minimum de trois projets pour l'ensemble de l'équipe proposée. Pour chaque projet, au moins un membre de l'équipe proposée doit y avoir participé.
4	Question	En réponse à O3, demandez-vous trois résumés de projets par équipe ou par ressource?
4	Réponse	Nous demandons au moins trois résumés de projets par équipe, et non par ressource.
5	Question	Méthode de sélection pour la Demande d'offre à commande (DOC) – Référence : page 12 de 38. Pour se qualifier pour cette DOC, les soumissionnaires doivent-ils démontrer qu'ils sont en mesure de se conformer aux sept critères obligatoires et de fournir des prix conformes aux exigences énoncées dans la section 4.2?

5	Réponse	<p>Effectivement, les fournisseurs doivent se conformer à chacun des critères obligatoires et doivent également fournir des tarifs pour les ressources proposées conformément à la section 4.2.</p> <p>Veillez aussi noter que nous retirons le critère obligatoire n° 4, comme indiqué à la réponse à la question 2 ci-dessus.</p>
6	Question	<p>Combien de fournisseurs seront invités à soumissionner pour chaque commande subséquente? Y a-t-il un nombre minimal de fournisseurs qui seront invités pour chaque commande subséquente?</p>
6	Réponse	<p>Il n'y a pas de nombre minimal de fournisseurs qui seront invités à soumissionner pour chaque commande subséquente; la Couronne se réserve le droit d'inviter un seul fournisseur lors d'une commande subséquente (ou plus).</p>
7	Question	<p>Comment les fournisseurs sont-ils sélectionnés pour chaque commande subséquente? Étant donné qu'il s'agit d'un accord d'offre à commandes, les fournisseurs sont-ils classés en fonction du taux journalier le moins élevé? S'ils sont classés en fonction du taux journalier le moins élevé, s'agit-il du taux journalier moyen ou pondéré?</p>
7	Réponse	<p>Ce n'est ni le taux journalier moyen ni le taux journalier pondéré. Les fournisseurs ne seront aucunement classés. Les taux sont uniquement demandés à des fins informatives, budgétaires et de planification. Aucun fournisseur ne sera disqualifié sur la base de ses taux pour la délivrance d'une offre à commandes. Cependant, lors de la commande subséquente, les taux seront pris en compte pour choisir un fournisseur et seront examinés plus en profondeur au besoin.</p>
8	Question	<p>Quelle est la méthode de sélection possible pour chaque commande subséquente?</p>
8	Réponse	<p>Conformément aux politiques sur l'approvisionnement, la Couronne se réserve le droit de respecter les conditions des régions visées par un traité moderne pour choisir des fournisseurs, et l'objectif est d'accorder la priorité aux fournisseurs des régions visées par un traité moderne et aux fournisseurs autochtones lorsque c'est possible, mais il n'existe aucun ordre particulier.</p> <p>De plus, la méthode de sélection pour les commandes subséquentes de moins de 40 000 \$ sera conforme aux politiques sur l'approvisionnement, et celles-ci pourront être émises par la voie d'un marché à fournisseur unique sans respecter d'ordre prédéfini.</p>
9	Question	<p>De quelle manière les fournisseurs qualifiés seront-ils sélectionnés pour participer au processus de commande subséquente (p. ex. seront-ils classés? Est-ce que cela fonctionnera par rotation? Est-ce que ce sera un processus compétitif?)</p>
9	Réponse	<p>Veillez lire la réponse à la question ci-dessus. Les fournisseurs ne seront pas classés et il n'y aura pas de rotation. Il pourrait s'agir d'un processus compétitif au moment de la commande subséquente, et la méthode de sélection sera indiquée dans le processus compétitif au moment de la commande.</p>

10	Question	Étant donné que les soumissionnaires peuvent proposer plus d'une catégorie de ressource pour chaque tâche, de quelle manière les taux seront-ils évalués? Par exemple, pour les tâches 2 et 3, puisqu'un rapport de vérification, y compris une opinion signée, doit être émis, une ressource du partenaire est nécessaire ainsi qu'un vérificateur.
10	Réponse	Les taux ne seront pas évalués à cette étape, seules les ressources proposées seront évaluées. La Couronne se réserve le droit de prendre en considération et d'examiner les taux avec les fournisseurs si cela est jugé opportun au moment d'émettre une commande subséquente.
11	Question	Combien de fournisseurs le Canada qualifiera-t-il dans le cadre de cette offre à commandes?
11	Réponse	Il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de fournisseurs.
12	Question	Le Canada divulguera-t-il le nombre de soumissionnaires qu'il prévoit qualifier dans le cadre de cette offre à commandes?
12	Réponse	Nous ne prévoyons pas qualifier un nombre précis de soumissionnaires à cette étape, il n'y aura pas de nombre minimal ou maximal de fournisseurs.
13	Question	La Couronne prévoit-elle qualifier un nombre maximal de soumissionnaires dans le contrat qui résultera de cette offre à commandes?
13	Réponse	À cette étape-ci, nous ne prévoyons pas qualifier un nombre maximal (ou minimal) de fournisseurs.
14	Question	Nous comprenons que la Couronne est à la recherche de services d'experts-conseils financiers à l'appui de l'administration des programmes de financement de Ressources Naturelles Canada (RNCAN) qui ciblent particulièrement de nombreuses collectivités situées dans les régions visées par les traités modernes ou les Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG). Étant donné les particularités des régions visées par les traités modernes ou les ERTG, nous croyons qu'il est important que l'entrepreneur comprenne réellement les particularités de ces régions et des bénéficiaires du programme. La Couronne pourrait-elle envisager d'ajouter une exigence pour que l'entrepreneur doive démontrer son expérience de travail dans le cadre de ce type d'engagement et avec des bénéficiaires comparables à ceux ciblés par les programmes de RNCAN qui visent les régions visées par les traités modernes ou les ERTG, comme le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE)?
14	Réponse	Nous croyons également qu'il est important que le fournisseur choisi comprenne les particularités des régions concernées et des bénéficiaires des programmes, et nous évaluerons la compréhension requise et la sensibilité appropriée du fournisseur au moment de la commande subséquente (et non à cette étape-ci de l'émission de l'offre à commandes) étant donné qu'elles risquent de varier d'une région à l'autre et d'un bénéficiaire du programme à l'autre.
15	Question	Si nous soumissionnons sur plus d'une tâche, devons-nous présenter une proposition pour chaque tâche, ou pouvons-nous présenter une seule proposition incluant toutes les tâches?

15	Réponse	Veillez présenter une seule proposition pour toutes les tâches. Les fournisseurs seront qualifiés pour chaque tâche séparément, peu importe le nombre de propositions présentées.
16	Question	Le document de la DOC énonce que la qualification continue des fournisseurs est autorisée. La qualification a-t-elle lieu sur une base trimestrielle ou annuelle?
16	Réponse	Il est prévu que la qualification ait lieu sur une base annuelle.
17	Question	Le Canada peut-il confirmer la période de validité de l'offre à commandes?
17	Réponse	L'offre à commandes sera mise à jour chaque année et sera valide tant et aussi longtemps que ce sera avantageux pour la Couronne. À cette étape-ci, il n'y a pas de date de fin pour la période de validité.
